

# **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUTIERS**

**RÉUNION DU 2 JUIN 2015**

L'an deux mil quinze, **le deux juin** à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 28/05/2015

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

**Etaient présents :** M. COLAS Yves, M. BERTIN Hervé, Mme HOCDÉ Marie-Thérèse (arrivée à 21h30), Mme CHEVRIER Maryvonne, M. GUEROIS Laurent, Mme CHEDEMAIL Mathilde, M. CHEVRIER Sylvain, M. PRIOUR Nicolas, M. CHENEVIÈRE Lionel, Mme ESNAULT Valérie, Mme CORNÉE Anne-Sophie, M. DUTERTRE Lucien, M. BARRE Pierrick

**Absent excusé :** M. MOREAU Joseph donne pouvoir à M. COLAS Yves  
M. DUGAS Patrice donne pouvoir à M. BERTIN Hervé

**Secrétaire :** Hervé BERTIN

## **ORDRE DU JOUR**

Approbation de la séance du 28/04/2015

Ajout d'un point supplémentaire : n°7

**I – PERSONNEL : Fixation du taux de promotion**

**II – PERSONNEL : Création de poste**

**III – PERSONNEL : Suppression de poste**

**IV – SUBVENTION ÉCOLE : Participation aux frais de piscine**

**V – TARIFS COMMUNAUX : Cantine et garderie**

**VI – VOIRIE : Divers travaux d'aménagement du bourg**

**VII - DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT « santé »**

Informations diverses

## **Objet n°1 – PERSONNEL : Fixation du taux de promotion**

**Considérant** l'avis favorable du comité technique du 7 septembre 2015

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant

les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité  
**DECIDE** d'adopter les ratios suivants :

<b>GRADE D'ORIGINE</b>	<b>GRADE D'AVANCEMENT</b>	<b>RATIO (%)</b>
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires.  
**INSCRIT** des crédits suffisants au budget communal

**Objet n°2 – PERSONNEL : Création de poste**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Christelle CHATELAIN remplit les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade. En effet, Mme CHATELAIN est adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe depuis 6 ans à l'échelon 7. Elle peut être classée dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** la création du poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

**INSCRIT** des crédits suffisants au budget communal

**MODIFIE** le tableau des effectifs 2015

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires

**Objet n°3 – PERSONNEL : Suppression de poste**

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal que suite à l'avancement de grade de Mme Christelle CHATELAIN, il est nécessaire de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

**MODIFIE** le tableau des effectifs 2015

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires

#### **Objet n°4 – SUBVENTION ÉCOLE : participation aux frais de piscine**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune perçoit une compensation par Vitré Communauté pour rembourser les frais de piscine supportés par l'école de Moutiers. La commune doit rembourser les factures à l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ACCEPTE** que la commune rembourse les factures de piscine à l'école. Cette décision est renouvelée tacitement sauf dénonciation par une nouvelle délibération.

**INSCRIT** des crédits suffisants au budget communal

#### **Objet n°5 – TARIFS COMMUNAUX : Cantine et garderie**

Arrivée de Mme Marie-Thérèse HOCDÉ

Monsieur Le Maire précise que, comme chaque année, il convient de revoir les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie. Le tarif est applicable pour l'année scolaire 2015/2016. Les encaissements pourront se faire sur la base du nouveau tarif à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

	<b>Tarifs 2014/2015</b>	<b>Tarifs 2015/2016</b>
<b>Repas des enfants</b>	3.60 €	3.68 €
<b>Repas des adultes</b>	6.50 €	6.60 €
<b>Repas des bénévoles</b>	gratuit	gratuit
<b>garderie</b>	Matin : 7H30 à 8H30 = 0.90 € AM : 17H00 à 18H00 = 0.90 € AM : 18H00 à 18H30 = 0.90 € AM après 18H30 = 2.60 € du ¼ d'heures supplémentaires	Matin : 7H30 à 8H30 = 0.95 € AM : 17H00 à 18H00 = 0.95 € AM : 18H00 à 18H30 = 0.95 € AM après 18H30 = 2.65 € du ¼ d'heures supplémentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ACCEPTE** ces révisions de tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2015

#### **Objet n°6 – VOIRIE : Divers travaux d'aménagement du bourg**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal des devis concernant divers travaux d'aménagement du bourg, retenus par la commission travaux :

- . Eclairage public : Entreprise ERS pour un montant de 13 015 € HT
- . Plantations : Entreprise LARDEUX pour un montant de 1440.44 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 pour et 2 abstentions)

**ACCEPTE** les devis des entreprises ERS et LARDEUX

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches s'y afférent

**Objet n°7 - DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT « santé »**

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner un référent « SANTÉ » qui sera l'interlocuteur privilégié du Pays de Vitré, afin d'aborder les problématiques de santé sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité  
**NE SOUHAITE PAS** désigner de référent « santé »

**Questions diverses :**

Horaires d'été de la mairie : fermeture les samedis 1<sup>er</sup> et 8 août 2015

Clin d'œil : distribution le lundi 15 juin

Terrain de M.Godefroy

Habitation de M.Boulay

Dégradation et vol

Départ Stéphanie BOSCHET

Devis BEAUMONT

**Levée de la séance : 23h00**

**Prochain conseil :**

Le Maire,  
Yves COLAS

BERTIN Hervé  
Secrétaire

HOCDE Marie-Thérèse

CHEVRIER Maryvonne

MOREAU Joseph  
Excusé

BARRE Pierrick

CHEDEMAIL Mathilde

CHENEVIÈRE Lionel

CHEVRIER Sylvain

CORNEE Anne-Sophie

DUGAS Patrice  
Excusé

DUTERTRE Lucien

ESNAULT Valérie

GUEROIS Laurent

PRIOUR Nicolas